

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 031-213103153-20240129-2024_1_1-DE

Séance du 29 janvier 2024
Délibération n°1-1

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal Mme
- Mmes GUALTER Marie-Christine et NSIRI Marielle

Excusés : Mr CARLINI Claude
Mmes ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

**Objet : VERSEMENT SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL VERS BUDGET
VILLAGE VACANCES 2023 SUITE CHANGEMENT STATUT SPIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la préparation du passage du budget annexe Village Vacances en nomenclature M4 Spic avec un compte de trésorerie propre, le Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens a constaté que la trésorerie du budget annexe village vacances était négative au 26 décembre 2023 et s'établissait à - 82 449,33€.

Cette trésorerie négative représentait un blocage au passage des écritures comptables de préparation. Pour effectuer les opérations, il faut que la trésorerie soit positive au 2 janvier 2024.

Considérant que le BP principal avait budgétisé une dépense à l'article 67441 de 92 579,78 €,
Considérant du délai imparti pour régulariser la situation de trésorerie,
Considérant l'accord du Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Gaudens,

La Commune a versé de son budget principal vers le budget annexe Village Vacances une subvention de 83 000 € soldant ainsi le déficit de trésorerie.

A la demande du SGC, il convient de régulariser le versement via la présente délibération.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la subvention nécessaire pour solder le déficit de trésorerie du budget annexe Village Vacances
- D'engager les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11
Date de convocation 24 janvier 2024
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

